

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Révisé en octobre 2024

L'objectif du *Guide des parents : l'Évaluation sommative alternative du Kentucky (AKSA)* a pour but de fournir des termes clés et de répondre aux questions que les parents peuvent se poser sur l'Évaluation sommative alternative du Kentucky afin de prendre des décisions éclairées pour leur enfant.

Termes importants à connaître

Aménagement : modification du matériel ou des procédures facilitant l'accès à l'enseignement et à l'évaluation. Les aménagements ne modifient pas le concept ou l'intention de ce qui est enseigné ou mesuré. Les adaptations de l'évaluation permettent à l'élève de participer à l'évaluation et de produire des résultats valides qui indiquent ce que l'élève sait et peut faire.

Adaptations : changements apportés en fonction des besoins individuels de l'élève. Changements apportés au matériel existant ou à l'enseignement pour répondre aux besoins d'un étudiant. Les exemples incluent les pointeurs de tête, les symboles du fabricant de panneaux (Mayer Johnson), les photographies, les symboles associés à des objets réels, les objets réels, les images agrandies, les images texturées ou en relief, les couleurs très contrastées ou les signes coactifs.

Comportement adaptatif : comportements essentiels pour qu'une personne puisse vivre de manière indépendante et fonctionner en toute sécurité dans la vie quotidienne.

Comité d'admission et de décharge (Admissions and Release Committee (ARC)) : l'équipe de personnes qui prend les décisions en matière d'éducation pour un enfant qui a besoin d'une éducation spéciale. Il comprend les parents, l'enfant (le cas échéant), le(s) enseignant(s) de l'enseignement ordinaire, le(s) enseignant(s) de l'enseignement spécialisé, un représentant du district (directeur d'école, directeur de l'enseignement spécialisé, conseiller d'orientation, etc.

Normes de réalisation alternatives : une norme de réalisation alternative définit une attente de performance qui diffère en complexité de la norme de réalisation au niveau de l'année d'études. En général, les normes de réussite alternatives doivent être alignées sur les normes de contenu académique d'un État, promouvoir l'accès au programme d'études général et refléter le jugement professionnel des normes de réussite les plus élevées possibles. [Voir [34 C.F.R. §200.1\(d\)](#)].

Cible de l'évaluation alternative : la cible représente les limites d'une Norme académique du Kentucky (KAS) sélectionnée. Un objectif d'évaluation alternatif peut réduire certaines parties de la norme en donnant des indications spécifiques sur ce qu'un élément d'évaluation pourrait représenter. ([Normes académiques du Kentucky - Alternative KSA 2023](#))

Diplôme alternatif de fin d'études secondaires : ce **diplôme** est délivré aux étudiants handicapés qui ne sont pas en mesure de remplir les conditions d'obtention d'un diplôme normal de fin d'études secondaires. Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires alternatif participeront à des évaluations alternatives et suivront un programme d'études alternatif. Le diplôme alternatif de fin d'études secondaires n'est pas équivalent à un diplôme normal de fin d'études secondaires.

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Révisé en octobre 2024

Technologie d'assistance : outils et stratégies utilisés pour aider les étudiants à développer et à participer à des activités académiques, des relations sociales et des activités professionnelles significatives ; il peut s'agir d'une technologie de faible niveau (par exemple, systèmes de communication sans aide, langage des signes, etc.).

Tâches d'accomplissement : événements de performance qui exigent des élèves qu'ils accomplissent une tâche, en travaillant étape par étape, selon les instructions de l'enseignant.

Communication augmentative et alternative (Augmentative and Alternative Communication (AAC)) : système de technologie faible, moyenne ou élevée qui aide l'élève à s'exprimer (par exemple, formuler une demande, poser des questions et y répondre, décrire des choses ou des événements et exprimer un refus, dispositifs générateurs de parole tels que les aides à la communication texte-parole, les tableaux d'images ou de symboles).

Compétence communicative : l'utilisation d'un système de communication qui permet aux étudiants d'acquérir et de démontrer des connaissances.

Objectif de contenu : normes de contenu sur lesquelles porte l'évaluation. Pour l'Évaluation sommative alternative du Kentucky (AKSA), les cibles de contenu sont définies par les tâches d'accomplissement par niveau scolaire en lecture, mathématiques, sciences, études sociales et écriture.

Données actuelles : données collectées au cours de la période la plus récente de 365 jours. Les exemples incluent les données de suivi des progrès du PEI, les rapports de progrès de l'IEP, les évaluations et observations en classe, les échantillons de travail, les données d'évaluation fonctionnelle du comportement, les évaluations de transition, les évaluations de la technologie d'assistance et les registres de présence.

Apprenant d'anglais (English Learner (EL)) : un EL est un élève dont la langue maternelle est une langue autre que l'anglais ou un élève qui vient d'un environnement où une langue autre que l'anglais a eu un impact significatif sur son niveau de maîtrise de la langue anglaise. Les difficultés d'un EL à parler, lire, écrire ou comprendre la langue anglaise peuvent constituer un obstacle à l'apprentissage dans les salles de classe où l'enseignement est dispensé en anglais et aux performances lors des évaluations présentées en anglais.

Loi en faveur de la réussite de chaque élève réussit (Every Student Succeeds Act (ESSA)) :

En décembre 2015, le Congrès a réautorisé la loi en faveur de l'éducation élémentaire et secondaire (ESEA), la principale loi fédérale régissant l'éducation publique de la préscolaire à la 12^e année. Connue sous le nom de Loi en faveur de la réussite de chaque élève (ESSA), cette loi a remplacé la loi selon laquelle Aucun enfant ne doit être laissé pour compte (NCLB) et a instauré une politique à long terme qui offre aux États davantage de flexibilité ainsi qu'un contrôle accru sur le processus de responsabilisation. ([Ministère américain de l'Éducation](#))

Preuves : Il s'agit des sources d'information spécifiques utilisées pour identifier les caractéristiques des étudiants qui répondent ou non aux critères de participation.

Accommodements dépassés : Accommodements, modifications et technologies d'assistance qui DÉPASSENT ce qui est autorisé dans les évaluations générales pour les élèves, comme décrit dans

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Révisé en octobre 2024

[L'inclusion des populations spéciales dans les programmes d'évaluation et de responsabilisation requis par l'État](#) et énoncé dans [703 KAR 5:070](#).

Enseignement individualisé direct et approfondi : enseignement concentré conçu pour et dirigé vers un élève particulier. Ce type d'enseignement est nécessaire aux élèves souffrant de troubles cognitifs importants pour acquérir des connaissances et des compétences en contexte. Les élèves souffrant de troubles cognitifs importants sont susceptibles d'avoir besoin de ce type de formation pour appliquer des connaissances et des compétences dans des contextes multiples.

Loi en faveur de l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act (IDEA)) : loi fédérale promulguée en 1990 et réautorisée en 1997 puis en 2004. Elle est conçue pour protéger les droits des étudiants handicapés en veillant à ce que chacun reçoive une éducation publique gratuite et appropriée (FAPE), quelles que soient ses capacités. L'IDEA s'efforce non seulement d'accorder l'égalité d'accès aux étudiants handicapés, mais aussi de fournir des services d'éducation spéciale supplémentaires et des garanties procédurales.

Programme d'éducation individualisé (Individual Education Program (IEP)) : écrit pour répondre aux besoins uniques d'un enfant identifié comme ayant un handicap. Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant qui garantit que les services spécifiés dans le plan seront fournis à l'enfant.

Le [Guide pour l'élaboration d'un IEP donne des](#) instructions et des exemples pour l'élaboration des IEP.

Normes académiques du Kentucky (Kentucky Academic Standards (KAS)) : contiennent les normes minimales requises que tous les élèves du Kentucky devraient avoir la possibilité d'apprendre avant d'obtenir leur diplôme dans les écoles secondaires du Kentucky. Les normes traitent de ce qui doit être appris, mais pas de la manière dont les expériences d'apprentissage sont conçues ni des ressources à utiliser. Les normes permettent de garantir que tous les élèves du Kentucky bénéficient d'un contenu commun et ont la possibilité d'apprendre à un niveau élevé.

Formulaire de documentation relatif aux directives de participation à l'évaluation alternative du Kentucky : le formulaire identifie les conditions qu'un élève doit remplir pour pouvoir participer à l'évaluation alternative. Ces exigences doivent être approuvées par l'ARC et réexaminées lors de la réunion annuelle.

Progression de l'apprentissage : description de la manière dont les élèves au développement normal peuvent développer et acquérir des compétences académiques au fil du temps. Les progressions d'apprentissage peuvent être des outils utiles aux enseignants pour déterminer où en est un élève dans le processus d'apprentissage d'une compétence spécifique ou de compréhension d'un concept.

Inventaire des caractéristiques des apprenants (Learner Characteristics Inventory (LCI)) : questionnaire qui aide l'enseignant à comprendre l'individualité de chaque élève dans divers domaines : communication expressive, communication réceptive, audition, vision, motricité, engagement, assiduité, compétences en lecture et en mathématiques. Le LCI a deux objectifs principaux : 1) décrire l'éventail des caractéristiques des apprenants qui participent à des évaluations alternatives et 2) décrire la mesure dans laquelle des modèles de ces caractéristiques sont apparus au sein de l'État et dans l'ensemble de celui-ci.

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

Données longitudinales : données collectées et analysées au fil du temps et datant de plus d'un an. Un ensemble de données est longitudinal s'il suit le même type d'informations sur les mêmes sujets à plusieurs moments dans le temps. Parmi les exemples de données longitudinales figurent l'historique du développement social, les rapports d'évaluation intégrée, les évaluations diagnostiques, les résultats des évaluations à l'échelle de l'État et du district, les échelles d'évaluation du comportement adaptatif, les données de suivi des progrès, les données d'évaluation du comportement fonctionnel, l'évaluation de la transition et l'évaluation de la technologie.

Mode de communication : la manière prédominante dont un élève exprime ses pensées, par exemple par des mots, des images, des objets, des indices tactiles et la communication augmentée/technologie d'assistance.

Modification : un changement dans le matériel ou les procédures d'enseignement et d'évaluation qui modifie les attentes d'apprentissage du contenu de l'année d'études. Des modifications pendant l'enseignement peuvent être appropriées sur une base temporaire pour étayer la compréhension et les compétences de l'élève. Les modifications de l'évaluation aboutissent à des mesures non valides des connaissances et des compétences de l'élève et doivent donc être évitées.

Aucun enfant laissé pour compte (No Child Left Behind) : loi fédérale adoptée en 2002 visant à responsabiliser les écoles primaires et secondaires de manière mesurable par rapport à des normes plus élevées. La NCLB exige que 100 % des élèves (y compris les élèves en difficulté et ceux issus de milieux défavorisés) d'une école atteignent le même ensemble de normes d'État en mathématiques et en lecture d'ici l'année 2014. La loi NCLB a été remplacée par la loi ESSA (Loi en faveur de la réussite de chaque élève) en 2015.

Critères de participation : ces descripteurs fournissent des informations supplémentaires sur les caractéristiques des étudiants requises pour satisfaire aux quatre critères de participation à l'évaluation alternative.

Omniprésent : présent dans tous les domaines académiques et dans de multiples contextes (école, domicile et communauté).

Specially Designed Instruction (Specially Designed Instruction (SDI)) : adaptation du contenu, de la méthodologie ou de l'enseignement pour répondre aux besoins individuels de l'enfant et pour garantir l'accès au programme d'études afin que l'enfant puisse satisfaire aux normes éducatives établies.

Éléments à réponse choisie : éléments d'évaluation structurés de manière à ce que les étudiants répondent en choisissant une réponse (par exemple, choix multiple, vrai ou faux).

Soutien substantiel : comprend le soutien des enseignants et d'autres personnes (par exemple, enseignant-ressource, co-enseignant, aide) et divers soutiens matériels dans l'environnement de l'élève. Les exemples incluent l'adaptation du texte pour les évaluations et l'apprentissage et l'échafaudage intensif du contenu pour soutenir l'apprentissage.

Matériels substantiellement adaptés : les matériels substantiellement adaptés comprennent divers matériels de classe et autres matériels dont l'apparence et le contenu ont été modifiés par rapport aux matériels que les pairs non handicapés utilisent pour l'enseignement ou l'évaluation.

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

Il s'agit par exemple de raccourcir considérablement la longueur des passages ou d'utiliser des points en relief et de compter de la main à la main lorsqu'il s'agit d'identifier un nombre correspondant en mathématiques.

Registre des résultats de transition (Transition Attainment Record (TAR)) : liste de contrôle qui évalue le niveau de préparation de l'élève en lecture, en mathématiques et en sciences.

Questions fréquemment posées

1. Qu'est-ce que l'Évaluation sommative alternative du Kentucky (AKSA) ?

L'AKSA (anciennement connue sous le nom d'Alternate K-PREP) s'adresse aux élèves présentant les handicaps cognitifs les plus importants. Ces handicaps peuvent nécessiter un autre moyen de participer à l'évaluation nationale du Kentucky pour démontrer les résultats obtenus. L'évaluation alternative est conçue pour répondre aux besoins des élèves en permettant un plus grand nombre d'adaptations, de modifications et de modes alternatifs de participation à l'évaluation nationale.

Pour plus d'informations :

[page web de l'Alternate Kentucky Summative Assessment](#)

2. Qui est évalué ?

Chaque élève de la 3e à la 12e année est évalué sur des normes spécifiques à différents niveaux. Certains étudiants handicapés participent à l'Évaluation sommative du Kentucky (KSA) sans aménagements et d'autres avec des aménagements. Les élèves qui ont été identifiés comme souffrant d'un handicap cognitif important et qui répondent aux Directives relatives à la participation à l'Évaluation alternative dans le Kentucky participeront à une évaluation alternative appelée AKSA.

Pour plus d'informations :

Les informations concernant les matières testées à chaque niveau scolaire pour les élèves participant à l'évaluation alternative sont publiées sur la page web de [l'Évaluation alternative sommative du Kentucky](#).

3. Quels sont les niveaux scolaires évalués par l'AKSA ?

L'évaluation alternative comporte deux volets principaux :

- Tâches de réalisation qui mesurent la performance de l'élève dans la réalisation de tâches/activités spécifiques. Les élèves seront évalués dans les domaines suivants
 - Lecture - 3e à 8e année et 10e année

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

- Mathématiques - 3e à 8e année et 10e année
- Sciences - 4e, 7e et 11e années
- Études sociales - 5e et 8e années
- Écriture - 5e, 8e et 11e années
- Le Registre des résultats de transition est rempli par l'ARC pour mesurer les performances de l'élève en ce qui concerne les compétences académiques nécessaires à la transition. Les élèves seront évalués en lecture (anglais et lecture combinés), en mathématiques et en sciences en 11e année.

4. Qui décide si mon enfant participera à une évaluation alternative ?

Un ARC prend des décisions concernant le programme éducatif et le placement des élèves handicapés. L'ARC déterminera également comment les élèves handicapés participent aux évaluations de l'État et du district. L'ARC détermine si un élève peut participer à l'évaluation nationale avec ou sans aménagements, ou s'il doit être évalué au moyen d'une évaluation alternative.

5. Comment la décision est-elle prise par l'ARC ?

À l'aide du formulaire [Formulaire de documentation des directives relatives à la participation à l'évaluation alternative du Kentucky](#), l'ARC analysera les informations relatives à l'élève, y compris les données sur les progrès continus spécifiques au niveau de performance actuel de l'élève. Les lignes directrices contiennent des critères de participation qui décrivent des aspects et des caractéristiques spécifiques de l'apprentissage. L'ARC doit discuter et convenir d'une réponse « oui » et fournir la documentation requise pour chaque critère des lignes directrices afin de déterminer si l'élève peut participer à l'évaluation alternative. L'ARC doit disposer de données spécifiques pour fournir des preuves et étayer la réponse « oui » à chaque affirmation, y compris, mais sans s'y limiter, un rapport psycho-éducatif intégré, des échelles d'évaluation du comportement adaptatif, des évaluations du programme scolaire, des évaluations diagnostiques, un suivi des progrès et des travaux de l'élève.

6. Quand l'ARC prend-elle sa décision ?

L'ARC se réunit au moins une fois par an pour examiner le programme éducatif de l'élève en passant en revue et en révisant son programme d'enseignement individualisé (IEP) et pour déterminer comment l'élève participera à l'évaluation à l'échelle de l'État du Kentucky. À l'aide du [formulaire de documentation des directives de participation du Kentucky](#), l'ARC doit examiner et redéterminer chaque année la participation à l'évaluation alternative.

7. Une fois que l'ARC a déterminé qu'un élève peut participer à l'évaluation alternative, la décision est-elle définitive ?

Sur la base des données actuelles au moment de l'ARC, un élève peut initialement être déterminé à participer à l'évaluation alternative. Si de nouvelles données apparaissent ou si des changements se produisent, un

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

ARC peut se réunir à nouveau et déterminer qu'un élève n'est plus éligible pour participer à l'évaluation alternative. La réunion annuelle de l'ARC devrait aider l'ARC à prendre cette décision d'une année sur l'autre.

8. Pourquoi mon enfant travaille-t-il avec le même contenu que les enfants qui n'ont pas de handicap ? Si mon enfant peut le faire, l'éducation spéciale est-elle nécessaire ?

« La loi ESSA [en faveur de la réussite de chaque élève] exige que tous les élèves aient le même contenu académique et les mêmes normes de réussite (à l'exception des normes de réussite alternatives pour les élèves souffrant des handicaps cognitifs les plus importants) ». L'ESSA exige que les évaluations alternatives soient basées sur des normes de contenu au niveau de l'année scolaire. ([ESSA : Principales dispositions et implications pour les élèves handicapés](#))

9. Pourquoi mon enfant doit-il être évalué selon les mêmes normes de contenu que les élèves qui n'ont pas de handicap identifié ?

Deux lois fédérales déterminent la manière dont les écoles seront tenues responsables de l'éducation de tous les élèves aux États-Unis : l'ESSA et la loi en faveur de l'éducation des personnes handicapées (IDEA 2004). L'ESSA et l'IDEA exigent des attentes élevées en matière d'apprentissage scolaire et d'accès au programme général pour chaque enfant. Cela signifie que tous les élèves ont de la valeur et sont capables d'apprendre à un niveau élevé. Les résultats de recherches récentes montrent que les élèves souffrant de troubles cognitifs importants peuvent apprendre. Les informations relatives à l'évaluation de l'État sont utilisées pour contribuer à l'amélioration des écoles et des programmes, ainsi que pour offrir la meilleure expérience éducative possible à tous les élèves.

Pour plus d'informations :

L'enseignement des normes de contenu au niveau de l'année scolaire permet à l'élève d'apprendre des concepts qui peuvent être utilisés dans de nombreuses situations, tout en acquérant des compétences fonctionnelles (de la vie courante) plus traditionnelles. La combinaison de ces deux possibilités crée une expérience scolaire enrichissante. Par exemple, lorsqu'un élève travaille sur la norme qui lui demande d'analyser des données, de créer un graphique et de faire un choix approprié à l'aide des données ou du graphique, l'élève pourrait :

- améliorer la communication et les compétences sociales (y compris les commutateurs et les tableaux de communication améliorée) tout en menant une enquête pour collecter des données ;
- accroître le sens des nombres en inscrivant les données sur un graphique (par exemple, correspondance de un à un) ;
- accroître les compétences en matière de prise de décision appropriée et éclairée lors de l'utilisation des données pour faire un choix à l'aide des données ou du graphique (par exemple, lequel des deux a le plus) ; et/ou
- accroître les compétences susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un emploi (par exemple, saisir des données sur un ordinateur, utiliser un commutateur pour saisir des données, sonder les gens dans un centre commercial).

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

Les élèves qui participent à l'évaluation alternative sont autorisés à utiliser des supports qui les aident à apprendre et à être indépendants. Ces aides peuvent consister à réduire le niveau de difficulté, à fournir des images ou des objets et à utiliser des technologies d'assistance.

10. L'IEP de mon enfant ne détermine-t-il pas ce qu'il apprend à l'école ?

L'objectif d'un IEP est de veiller à ce que votre enfant handicapé reçoive un enseignement public gratuit et approprié (FAPE). Un IEP est un plan écrit décrivant l'enseignement spécialement conçu (SDI), les aménagements/modifications et les services connexes nécessaires pour répondre aux besoins individuels de votre enfant. L'IDEA définit le SDI comme l'adaptation du contenu, de la méthodologie ou de la prestation de l'enseignement pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant et pour garantir l'accès au programme d'études général afin que l'enfant puisse satisfaire aux normes éducatives relevant de la compétence de l'organisme public et s'appliquant à tous les enfants. ([34 CFR Section 300.39](#)) Les normes éducatives du Kentucky sont les KAS. Étant donné que l'enseignement quotidien spécifique à ces normes de contenu a lieu en classe, les composantes clairement définies de l'IEP (par exemple, le niveau actuel de performance, les buts et objectifs/références annuels, les aménagements/modifications) sont nécessaires pour garantir qu'une éducation appropriée est dispensée.

Pour plus d'informations :

Un IEP n'est pas censé représenter l'intégralité du programme éducatif de l'élève. Il s'agit plutôt d'un programme de soutien auquel les élèves doivent avoir accès pour progresser dans le programme d'études général. L'IEP est élaboré par l'ARC comme un compte rendu des décisions prises par ses membres. L'EP est un plan d'action et un engagement des ressources identifiées dans le programme. L'IEP doit déterminer les services d'éducation spéciale et les services connexes nécessaires, ainsi que les soutiens dont l'élève a besoin pour apprendre le contenu du programme d'études général.

11. L'évaluation alternative limite-t-elle l'aide que mon enfant reçoit ?

L'enseignant doit fournir à l'élève l'aide nécessaire à l'acquisition des compétences requises par le programme d'études. Toutefois, cet enseignement doit être adapté au fil du temps pour aider l'élève à atteindre un niveau d'autonomie plus élevé, de sorte que, lors de l'évaluation, l'élève puisse travailler de manière autonome dans la mesure du possible.

Pour plus d'informations :

L'aide à l'évaluation doit être basée sur les besoins individuels de l'élève. L'aide apportée à l'élève ne doit en aucun cas l'orienter vers une réponse correcte.

12. Mon enfant est-il autorisé à utiliser des modifications lors de l'évaluation alternative ?

L'évaluation alternative permet aux élèves d'utiliser des supports (modifications, adaptations et technologies d'assistance) pendant l'enseignement et l'évaluation. L'apport de ces soutiens permet à l'élève d'apprendre un contenu adapté à son âge, intéressant et stimulant. Les modifications ne sont pas autorisées si le support guide directement les élèves vers la bonne réponse. Un exemple de soutien autorisé serait d'utiliser un code couleur pour que l'élève sache qu'il doit commencer par le vert et terminer par le rouge. Un exemple de soutien non autorisé serait d'utiliser un code couleur pour indiquer la bonne réponse en vert et la mauvaise réponse en rouge. De plus amples informations sur les modifications autorisées sont présentées dans le document [Intégration des populations particulières dans les programmes d'évaluation et de responsabilisation exigés par l'État. 703 KAR 5:070](#).

Pour plus d'informations :

L'évaluation générale de l'État permet également aux élèves d'utiliser des supports lors de l'enseignement et de l'évaluation. Afin de justifier l'adéquation des aménagements pour tout test mandaté par l'État, les aménagements doivent être utilisés de manière cohérente dans le cadre de l'enseignement de routine et de l'évaluation en classe, ainsi que répondre à toutes les exigences supplémentaires établies par [l'Inclusion des populations spéciales dans les programmes d'évaluation et de responsabilité requis par l'État\) 703 KAR 5:070](#).

13. Comment sont déterminés les aménagements pour mon élève dans le cadre de l'évaluation alternative ?

L'ARC doit déterminer les aménagements nécessaires en fonction des besoins individuels de l'élève. L'objectif des aménagements lors des évaluations est de permettre au score de votre enfant de refléter ce qu'il a appris dans le cadre du programme d'études général. Les aménagements doivent être liés au handicap de votre enfant et s'appuyer sur des données d'évaluation. Ils doivent être documentés dans l'IEP et utilisés dans le cadre de l'enseignement régulier. Les aménagements ne peuvent pas être utilisés uniquement à des fins de test. L'IEP doit être rédigé de manière à aider votre enfant à acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans le programme d'études général, c'est pourquoi les aménagements sont déterminés chaque année. Au fur et à mesure que les compétences de votre enfant s'améliorent, sa dépendance à l'égard d'aménagements spécifiques peut être réduite.

Par exemple, un enfant dont le handicap exige qu'on lui lise à haute voix des documents de niveau scolaire peut, au fil du temps, acquérir des compétences en lecture qui lui permettront de réduire l'utilisation d'un lecteur pour certains travaux et de l'abandonner.

Les aménagements ne sont pas destinés à remplacer l'enseignement ou l'utilisation de la technologie d'assistance. Lors de la rédaction de l'IEP, l'ARC peut discuter des moyens de réduire l'utilisation des aménagements au fil du temps. L'IEP comprendra une déclaration expliquant les aménagements dont votre enfant bénéficiera pour les tests de l'État et du district.

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

Pour plus d'informations :

De plus amples informations sur les conditions générales d'utilisation des aménagements lors des évaluations d'État sont disponibles sur la page web de [l'Évaluation sommative alternative du Kentucky](#).

14. Mon enfant peut-il obtenir un diplôme de fin d'études secondaires s'il participe à l'évaluation alternative ?

L'ARC doit déterminer si les capacités cognitives et le comportement adaptatif démontrés de l'étudiant l'empêchent de suivre le programme d'études d'enseignement général (y compris les exigences minimales pour l'obtention du diplôme), même avec des modifications du programme et/ou des aménagements. L'ARC utilise une variété de données et d'informations telles que les Directives de participation du Kentucky pour le formulaire de documentation d'évaluation alternative, le rapport psycho-éducatif intégré, le Inventaire des caractéristiques des apprenants (LCI), le travail de l'élève, les observations de l'élève et toute autre information pertinente pour prendre cette décision. Si tel est le cas, l'ARC doit déterminer que l'élève n'est pas en mesure de suivre le programme d'études d'enseignement général pour obtenir un diplôme d'études secondaires normal et qu'il doit donc suivre un programme d'études alternatif pour obtenir un diplôme d'études secondaires alternatif, comme indiqué dans le règlement du Kentucky [704 KAR 3:305, section 10](#).

Pour plus d'informations :

La participation à l'évaluation alternative n'empêche pas un élève présentant les handicaps cognitifs les plus importants de tenter de remplir les conditions requises pour l'obtention d'un diplôme normal de fin d'études secondaires, comme le stipule [l'IDEA Participation aux évaluations \(34 CFR §300.160 \(d\)\(2\)\)](#).

Des informations sur les conditions d'obtention du diplôme sont disponibles sur la page Web [Minimum High School Graduation](#) (Minimum requis pour le diplôme d'études secondaires).

15. Quand mon enfant travaillera-t-il sur les compétences fonctionnelles (de la vie courante) énumérées dans l'IEP ?

Tous les enseignants devraient s'intéresser à l'application fonctionnelle de tous les apprentissages. C'est particulièrement vrai pour les élèves souffrant de troubles cognitifs importants. Les compétences fonctionnelles peuvent être intégrées à l'enseignement scolaire. Lorsqu'une compétence de l'IEP ne peut pas être enseignée dans le cadre de l'enseignement scolaire, il faut prévoir du temps pour enseigner cette compétence si nécessaire. Une fois que l'élève a passé l'évaluation alternative de l'État requise en 12^e année, il peut alors se concentrer uniquement sur la transition vers les compétences de la vie courante jusqu'à l'âge de 21 ans.

Pour plus d'informations :

En se basant sur les normes du niveau scolaire qui sont conçues pour tous les élèves afin de s'assurer qu'une séquence de compétences est enseignée au fur et à mesure que l'élève passe de l'école primaire au collège puis au lycée, les enseignants peuvent personnaliser l'enseignement et les attentes afin de répondre aux besoins de l'élève tout en suivant le programme d'études.

Guide des parents : Évaluation sommative alternative du Kentucky : termes importants à connaître et questions et réponses

Mis à jour octobre 2024

En individualisant l'enseignement et les attentes, les enseignants peuvent mettre l'accent sur les compétences fonctionnelles et celles de l'IEP. Par exemple, lorsqu'un élève du primaire apprend à mesurer les liquides, il peut apprendre à mesurer les liquides pour cuisiner ou faire la lessive. Lorsqu'une classe de collège étudie la fiction et la non-fiction, l'élève peut apprendre à identifier les documents non-fictionnels (livres de cuisine, journaux, etc.) et la fiction (romans sur cassette). Lorsque les lycéens étudient les réactions chimiques, ils peuvent se concentrer sur les produits chimiques ménagers à éviter de mélanger.

16. Que se passe-t-il s'il est déterminé que mon enfant doit rester dans une classe plus d'un an ?

L'élève doit à nouveau être inscrit dans cette classe dans les registres de l'école et participer à nouveau à l'évaluation alternative au niveau de la classe. [\[703 KAR 5:240, section 8 \(3\)\]](#)

Pour plus d'informations :

De plus amples informations sur le maintien des élèves handicapés sont disponibles dans la [lettre](#) du 19 août 2003 de l'[Bureau des services d'éducation spécialisée et de réadaptation \(OSERS\)](#).

17. Où puis-je trouver plus d'informations sur les directives de participation à l'évaluation alternative du Kentucky ?

De plus amples informations sur le [formulaire de documentation du Directives relatives à la participation à l'évaluation alternative dans le Kentucky](#) sont disponibles dans le document [Guide pour les admissions et les sorties Comités \(ARC\) chargés des décisions relatives à la participation à l'évaluation alternative du Kentucky](#) qui se trouve sur la [page Participation Guidance \(Directives de participation\)](#).